



Règle des 1/3 dans la location

Par Stan666

Bonjour, quelqu'un pourrait m'expliquer la loi des 1/3 sur la location? À chaque fois que je dépose ma candidature que soit dans les agences traditionnelles ou les sites comme leboncoin bailti pour un appartement, c'est un refus catégorique. Mes amis m'ont dit que mon dossier n'est crédible car je ne respecte pas la règle des 1/3. Mais moi-même je ne comprends pas ce que cela veut dire. Merci bien

Par janus2

Bonjour,

Il n'existe pas de "loi des 1/3" !

Je pense que ce que vous disent vos amis, c'est que tout bailleur est en droit (et c'est même un devoir pour les mandataires), de s'assurer que les revenus des candidats locataires sont suffisants. Pour cela, ils considèrent généralement que le locataire doit avoir des revenus d'au moins 3 fois la valeur du loyer. Mais ce critère n'est pas inscrit dans la loi, un bailleur peut accepter de louer à un locataire qui a des revenus inférieurs, tout comme il peut mettre la barre plus haut...

Par Stan666

Bonjour ! Merci pour votre réponse. Donc pour faire claire j'ai le droit de louer un appartement qui dépasse les 1/3 de mon salaire? Et que les bailleurs font cela par précaution sans aucune mention légale dans la loi? J'ai déjà déposé des dizaines de candidatures sur leboncoin ou seloger immojeune mais il semble que je ne suis pas prioritaire donc? Je pense que la seule solution pour moi est de changer pour une ville moins chère alors. En tout cas merci pour vos éclaircissements. Bonne continuation